

Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2013-2014

L'Association Mieux Prescrire (AMP), qui édite la revue *Prescrire* et les autres productions Prescrire, est une association à but non lucratif, au sens de la loi de 1901 (a).

Association à activité économique, l'AMP est soumise aux règles fiscales, sociales et comptables applicables aux entreprises basées en France. Elle est assujettie à l'impôt sur les sociétés, au droit du travail, etc. Ses comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes indépendant.

En toute transparence, l'AMP publie ses comptes chaque année dans le

numéro de mars de la revue *Prescrire*, ainsi qu'en accès libre sur son site internet (www.prescrire.org).

Légère baisse du nombre de nouveaux abonnés. L'exercice 2013-2014, qui a commencé le 1^{er} septembre 2013 et s'est terminé le 31 août 2014, s'est déroulé dans un contexte difficile : environnement économique général dégradé, médiocre visibilité pour les soignants quant à l'évolution du système de santé en France, confusion autour de la formation des soignants et du "développement professionnel continu" (DPC), etc.

Lors de l'exercice 2013-2014, le nombre d'abonnés à la revue *Prescrire* a légèrement diminué, avec 32 412 abonnés à la fin août 2014 versus 33 532 à la fin août 2013. Il y a eu aussi une baisse du nombre d'abonnés à l'*Intégrale Prescrire*, service qui inclut un accès hors ligne à l'ensemble des textes de la revue sur un ou deux ordinateurs personnels, avec une diffusion payante à la fin août 2014 de 5 707 versus 5 891 à la fin août 2013.

Ces évolutions résultent d'une plus grande difficulté à recruter de nouveaux abonnés, les taux de réabonnement restant particulièrement élevés.

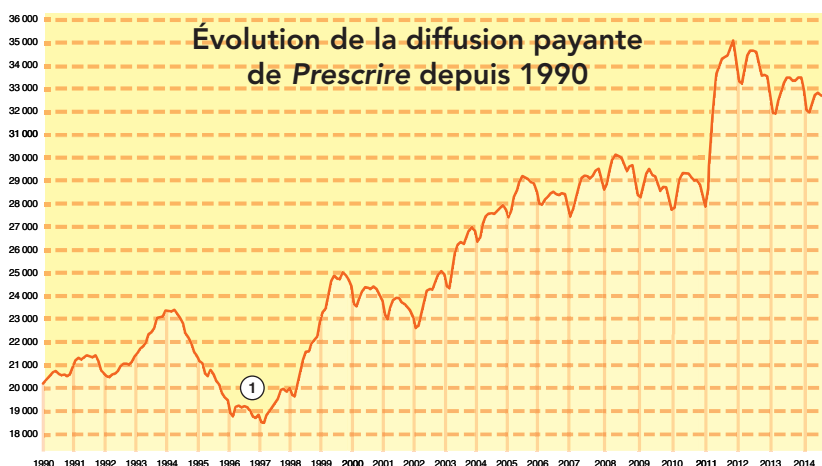
Constance des efforts de formation. Outre la revue, *Prescrire* propose aux soignants des programmes de formation et d'amélioration des pratiques professionnelles.

Lors de l'exercice 2013-2014, le nombre des participants au *Test de lecture mensuel* a encore battu un record, avec 4 542 participants.

Le nombre de participants aux formations *Les Thématiques Prescrire* et *Formation Prescrire Infirmière* ont été stables, avec respectivement environ 4 100 et 800 participants.

Ces programmes ont été conçus et proposés par *Prescrire* bien avant l'apparition du "développement professionnel continu" officiel à la française.

Aléas autour du DPC. L'exercice 2013-2014 a été celui de la deuxième session du programme pluriprofessionnel d'amélioration des pratiques, *Question de Pratiques*. Ce programme permet notamment aux abonnés *Prescrire* qui exercent en France de valider leurs obligations annuelles de DPC. 552 soignants se sont inscrits à ce programme pour la session 2014, soit environ deux fois moins que lors de la session précédente. La confusion autour du DPC en France est une des explications de cette baisse. Une autre explication est l'augmentation importante des tarifs d'inscription, qui était nécessaire pour s'approcher des coûts réels de production. *Prescrire* a choisi dès 2012



1- Cette diminution du nombre d'abonnés fait suite à l'arrêt de la promotion postale pendant 18 mois.

Répartition professionnelle des abonnés à Prescrire

PROFESSION	n° 359 septembre 2013		n° 371 septembre 2014	
	nombre	%	nombre	%
Médecins généralistes	16 289	48,5	16 118	49,8
Médecins spécialistes	1 810	5,4	1 708	5,3
Pharmaciens	6 418	19,1	6 235	19,2
Étudiants en médecine	5 107	15,2	4 844	15,0
Étudiants en pharmacie	512	1,5	499	1,5
Firmes pharmaceutiques	155	0,5	79	0,2
Divers (1)	3 241	9,8	2 929	9,0
Total de la diffusion payante du numéro	33 532	100	32 412	100

1- Professions non précisées ; administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; autres professions de santé ; etc.

AMP : exercice 2013-2014

(du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014)

L'histogramme ci-dessous représente la prévision initiale de répartition des produits et des charges de l'Association Mieux Prescrire pour son exercice 2013-2014.

de ne recevoir aucun financement de l'Organisme gestionnaire du DPC.

Au service des soignants et des patients. Au total, malgré un résultat 2013-2014 déficitaire, *Prescrire* résiste à la crise du secteur de la presse notamment médicale et pharmaceutique en France.

Financée par les abonnés sans aucune publicité ni subvention, la revue *Prescrire* est numéro 1 chez les pharmaciens d'officine sur les critères de crédibilité et de contribution à la formation. Et parmi les mensuels de formation, la revue *Prescrire* est aussi numéro 1 en termes de diffusion chez les médecins généralistes (1,2). C'est un élément important à porter au crédit de ces professionnels.

Le contexte immédiat s'annonce difficile. Cependant, grâce au soutien renouvelé des abonnés, toute l'équipe travaille à développer l'audience de *Prescrire* et à améliorer les services rendus par les productions *Prescrire*, auprès des étudiants, des infirmiers, des pharmaciens, des médecins, etc., en France et ailleurs.

Un nouveau programme pluriprofessionnel d'amélioration des pratiques est proposé depuis l'automne 2014 : *Médicaments en Questions*. D'autres projets sont en préparation pour les prochaines années.

Toujours afin d'œuvrer, en toute indépendance, pour des soins de qualité, dans l'intérêt premier des patients.

©Prescrire

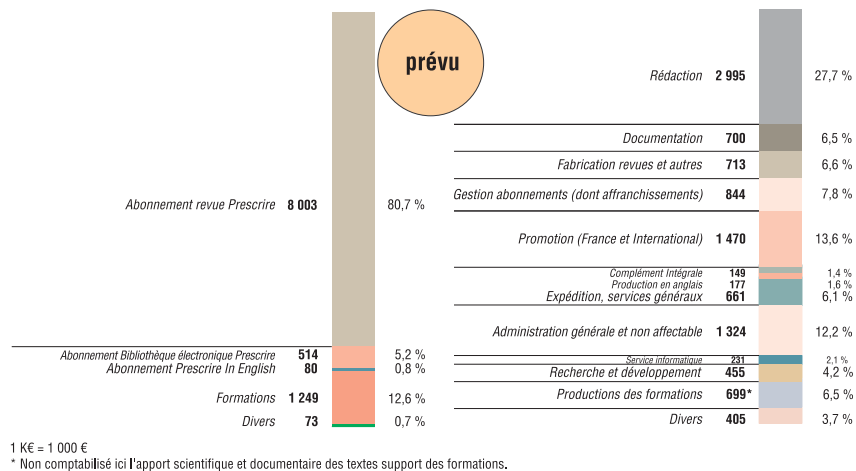
.....
a- Pour adhérer à l'Association Mieux Prescrire, il suffit d'être abonné depuis au moins 2 ans, de pouvoir signer la charte "Non merci...", et de payer une cotisation. La charte et les statuts de l'association sont en libre accès sur le site www.prescrire.org. Contact : AMP, 83 boulevard Voltaire, 75558 Paris, Cedex 11 - France ; amp@prescrire.org.

.....
1- "Quand les pharmaciens notent leurs revues professionnelles" *Le Moniteur des pharmacies* 2014 ; 3053 : 6.

2- "Le généraliste n° 1 des magazines papier de la presse médicale en couverture et en audience" *Le généraliste* 21 octobre 2014 : sur-couverture.

Produits (HT) : 9 919 K€

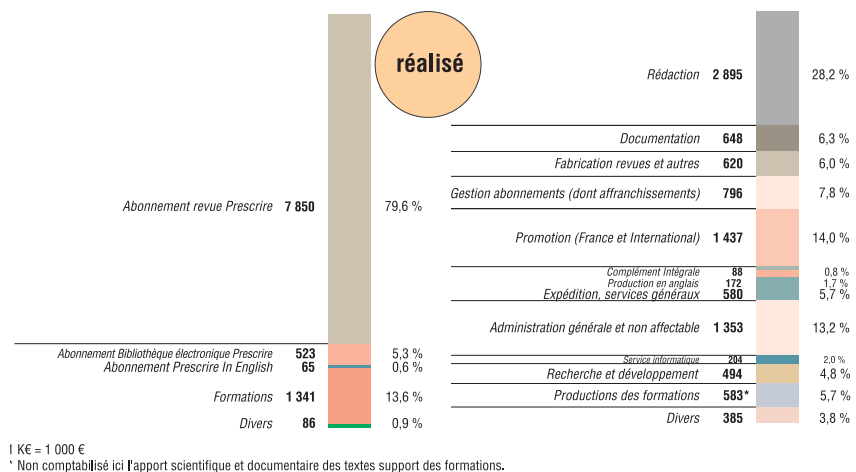
Charges (HT) : 10 823 K€



L'histogramme ci-dessous représente la répartition des produits et des charges de l'Association Mieux Prescrire effectivement réalisés pendant l'exercice 2013-2014.

Produits (HT) : 9 865 K€

Charges (HT) : 10 255 K€



AMP : exercice 2014-2015

(du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015)

L'histogramme ci-dessous représente la prévision initiale de répartition des produits et des charges de l'Association Mieux Prescrire pour son exercice 2014-2015.

Produits (HT) : 10 341 K€

Charges (HT) : 10 781 K€

